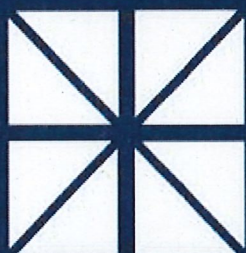
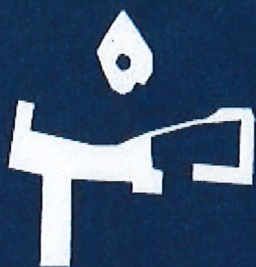


CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.accueil
@chateaudelarocheguyon.fr
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération n° 2021 - 21 du 11 octobre 2021

Objet : Vote de la Décision Modificative N°1 du Budget Annexe de l'exercice 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 octobre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon, dûment convoqué le 4 octobre 2021.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente du Conseil d'Administration de l'Établissement Public, Morgan Touboul, Thomas Vatel

Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Yann Grillère

Représentant la Maire de la Commune de La Roche-Guyon : François Gaspard

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil départemental : Gérard Maury, Annick Aubert

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Olivier Lopes, Sophie Fournial, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Edwina Etoire-Manika, Julien Bachard

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil départemental : Cédric Lemagnent

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Déborah Israel

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Amaury de Saint-Quentin

DRAC : Laurent Roturier

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 16

Etaient également présents :

- Magalie Bouchet, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Edith Couderc, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Kevin Le Vouch, futur Administrateur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)



CONSIDERANT,

- Une diminution du budget de 1495 euros
- Une diminution de 23 654,53 euros des recettes propres - correspondant à la perte d'exploitation en relation avec la fermeture administrative de l'établissement par décret du 30 octobre 2020 jusqu'au 19 mai 2021 dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire de la covid-19, empêchant entre autres la venue au château de croisiéristes internationaux
- Une augmentation de la valeur du stock
- La reprise du résultat excédentaire de 2020 à hauteur de 23 723,93 euros
- Que le résultat prévisionnel de l'exercice est équilibré.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve la décision modificative numéro 1 du budget annexe de l'exercice 2021.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 16



Pour extrait conforme au registre des délibérations
La Présidente du CA de l'E.P.C.C.
Patricia José

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le